

## Règlement intérieur

**Gym Expression** est une association qui a pour but de faire découvrir et développer la pratique de la Gymnastique Rythmique en loisirs ou en compétition, la Baby gym, la Multigym ainsi que la Gym séniors.

**L'inscription** : L'inscription est obligatoire pour tous les adhérents, participant ou non aux compétitions. Elle se fait via une inscription en ligne. Il faut l'accompagner des documents nécessaires (photo, questionnaire de santé, règlement) dans un temps donné de **50 jours** sinon l'inscription se verra annuler.

Certains gymnastes de compétition peuvent être amenés à commencer plus tôt leur saison sportive sous forme de stages. Dans ce cas, le dossier d'inscription doit être à **jour**.

**La cotisation** : La cotisation annuelle doit être réglée lors de l'inscription. Le montant est fixé chaque année par le Comité Directeur. Elle comprend : l'adhésion, la licence FFG, l'assurance, la pratique du sport (la mise à disposition des locaux, l'utilisation du matériel ainsi que les cours).

Ne sont pas inclus dans le prix de la cotisation : le justaucorps de location pour les compétitions, les transports, la participation pour les déplacements en compétition (trajet, hébergement et repas).

Une partie de la cotisation (hors licence) pourra être remboursée sur demande pour un arrêt médical supérieur à un mois.

Les jours fériés, les cours ne sont pas maintenues ni rembourser. Cependant les samedis avant vacances scolaires sont maintenues.

Certains samedis pourront être annulés par causes de compétitions du club, ou l'indisponibilité du gymnase/dojo par la mairie ou autres associations de la ville. Nous essayerons toujours de trouver une solution ou de reportés, mais les plannings ne sont pas extensibles et les créneaux très peu disponibles. Dans ce cas-là, les cours ne sont pas remboursables.

**Les entraînements** : Les parents/responsables de l'enfant doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur dans la salle d'entraînement avant de repartir. Et revenir chercher son enfant au même endroit à l'heure prévue. En cas d'absence de l'entraîneur, vous serez prévenu soit par affichage au gymnase, soit par mail, soit par texto.

En dehors des horaires fixés pour son cours, l'enfant n'est pas sous la responsabilité du club et donc non assuré.

Les parents/responsables sont ainsi tenus de s'assurer de venir chercher leurs enfants à l'heure exacte et au lieu indiqué.

En cas de retard important ou d'oubli de l'enfant, l'encadrant se verra obligé de remettre l'enfant aux forces de l'ordre (police ou gendarmerie) après en avoir averti sa hiérarchie.

**De plus, aucun adhérent mineur se sera autorisé à quitter, seul, le lieu d'entraînement si le représentant légal n'a pas signé d'autorisation au préalable.**

Seuls les parents/responsables des mini Babys sont autorisés dans la salle pendant le cours et peuvent prendre part à son déroulement selon les modalités fixées par l'entraîneur car leur présence est nécessaire à l'épanouissement des enfants. Pensez à prévoir une bouteille d'eau/gourde pour votre enfant.

**La tenue** : Pour participer aux entraînements, les adhérents doivent porter idéalement une tenue près du corps. Par exemple : un T-shirt, un legging ou un short, des chaussettes et les cheveux attachés.

Pour participer aux compétitions, les gymnastes doivent porter le tee-shirt du club (au tarif de 10 euros), un justaucorps en location (10€ en intraclub, 15€ indiv ou ensemble, 30€ ensemble+indiv), des 1/2 pointes, le nécessaire à chignon, du maquillage (facultatif), le tout dans un sac de sport.

Les gymnastes sont responsables de leurs affaires. L'association ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de perte des effets personnels des gymnastes lors des entraînements, manifestations ou compétitions.

**Les compétitions** : L'accès à ces groupes est décidé par l'équipe technique. Une gymnaste, titulaire ou remplaçante, engagée en compétition individuelle ou en équipe, s'engage à s'entraîner régulièrement et à participer aux compétitions retenues.

Les dates de compétitions seront disponibles sur le Facebook du club et envoyées par e-mail.

En cas d'empêchement de participation à une compétition, consécutif à une maladie ou blessure, la gymnaste majeure ou les parents de la gymnaste mineure doivent prévenir immédiatement l'entraîneur et fournir, avant le début de la compétition, un certificat médical.

En cas de forfait à une compétition, sans raisons médicales, les frais d'engagement et l'amende éventuelle payés par l'association à la FFG devront être remboursés par la gymnaste au club **(150€)**. La présence des gymnastes lors des palmarès clôturant une compétition est obligatoire conformément au règlement de la FFGym.

Les parents/responsables prennent en charge les frais de déplacements et d'hébergement.

**La discipline** : Le club se réserve le droit d'exclure un élève dans le cas de manquement sévère au présent règlement ou à l'intégrité de toute autre personne. Dans ce cas, un conseil de discipline se réunit et transmet aux parents sa décision. Dans des cas plus légers, l'entraîneur peut décider directement de mettre de côté l'enfant jusqu'à la fin du cours et devra en informer les parents.

Tout adhérent n'ayant pas soldé le versement de la cotisation comme prévu, se verra refuser l'accès aux cours. Le club se réserve le droit de sanctionner tout gymnaste manquant de respect envers les entraîneurs, gymnastes, matériel ou locaux.

Les sanctions seront au choix des entraîneurs et des membres du bureau et pourront aller d'une exclusion temporaire d'un ou plusieurs cours jusqu'à l'exclusion définitive.

**Parking et accès aux cours** : Il est demandé à tous de se garer en respectant les places de parking afin de ne pas gêner l'accès au gymnase. En effet, les pompiers doivent pouvoir intervenir à tout moment.

- L'accès à la salle de Bellengreville se fait par la porte située à l'arrière du gymnase, côté stade. Pour le maintien d'un contexte agréable, nous vous demandons de refermer la porte derrière vous, ainsi que de vous tenir à un comportement respectueux envers les adhérents des autres activités assurées dans le gymnase.

**Hygiène et sécurité** : Nous vous demandons de garder votre enfant chez vous s'il est malade et qu'il y a risque de transmission aux autres. L'entraîneur devra être prévenu de son absence.

Les bonbons/chewing-gums sont interdits pour éviter tout risque d'étouffement. Sauf cas exceptionnel (événement ou autre). Les bijoux doivent être retirés avant le cours. L'enfant est responsable de ses affaires personnelles et de tout objet de valeur apporté dans la salle.

**Matériel pédagogique** : Tout le matériel (tapis, engins...) mis à disposition par le club doit être respecté dans son usage et rangé à son emplacement avant de quitter la salle.

Le club propose des commandes groupées afin de réduire le coût de celui-ci ainsi que les erreurs d'achat. Les engins des gymnastes engagées en équipe et en individuel peuvent être prêtés par le club et ne peuvent pas être emmenés à la maison. Aucune compensation financière n'est demandée.

**Galas** : Il peut être demandé l'achat d'un costume (et/ou accessoires). Les gymnastes en groupe compétition ont l'obligation de passer en justaucorps et chignons.

**Pendant les vacances scolaires** : Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et la semaine se termine le samedi avant les vacances. Des stages payants peuvent être proposés à la demi-journée ou à la journée complète (tarif fixé par le club et règlement le jour de l'inscription dernier délai).

**Les autres groupes** : Tous les groupes adultes, loisirs, baby gym, mini baby...se voient proposer de participer aux événements du club (démonstrations, portes ouvertes, galas...) sans caractère obligatoire. Si une composition collective est réalisée, l'enfant s'engage jusqu'à sa production.

**Divers** : Des formations payées par le club peuvent être proposées aux gymnastes. Le remboursement de ces formations sera demandé en cas d'absence injustifiée.

**Communication d'informations et coordonnées** :

5 modes de communications seront principalement utilisés :

- Affichage sur le tableau ou porte du gymnase
- Communication écrite ou verbale transmise pendant les cours
- Mail
- Facebook/Instagram
- Sms au numéro du club 06.98.91.51.56

